Val-de-Ruz

Informations officielles

Edition du 9 décembre 2021

Éditorial

L'emploi, c'est essentiel pour notre région

Trois thèmes guident l'action du Conseil communal pour cette législature: les mobilités, les énergies et l'emploi. Je vous parlerai essentiellement de ce dernier, primordial à mon sens pour avoir une vraie dynamique prospère à Val-de-Ruz.

Il convient tout d'abord de s'attarder sur quelques chiffres. Val-de-Ruz, ce sont 17'669 habitants, 7'044 emplois, 5'471 personnes quittant quotidiennement la région pour le travail et 3'220 personnes la rejoignant pour accomplir leur tâche dans une entreprise vaudruzienne. Nous dénombrons 714 entreprises individuelles (sur l'098 au total) généralement dirigées par des gens de la région. En résumé, Val-de-Ruz est fort dans le résidentiel et dispose d'un important potentiel d'amélioration dans le développement des emplois.

Comment faire évoluer la situation? Tout d'abord en s'assurant que les entreprises sises dans les villages puissent se développer sur place. Mais aussi en créant un nouveau pôle d'attraction des entreprises à Val-de-Ruz. Le Chillou en était un jusqu'au moment où la Confédération, dans le cadre du Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire, a limité les pôles industriels à La Chaux-de-Fonds, à Boudry et à Marin. Toutefois, les espoirs se déplacent désormais sur Cernier où la future gare, annoncée pour 2035, devrait permettre un développement nécessaire à la région. L'objectif est d'avoir 1'500 emplois de plus.

Dans mon activité quotidienne, je constate que de nombreux freins peuvent parfois retarder, empêcher, voire interdire tout développement. Je n'en cite qu'un: le bruit. Oui, il faut tout faire pour éviter l'excès de nuisances. Mais non, cela ne doit pas arrêter l'évolution de notre structure de vie, englobant bien entendu l'emploi et donc le développement et la création d'entreprises localement.

J'espère donc que nous, population de Val-de-Ruz, oserons nous projeter tous ensemble vers une réappropriation de l'emploi dans la région et que nombreux seront ceux qui relèveront le défi de vouloir s'y installer. Val-de-Ruz est une très belle région pour y habiter, elle doit aussi l'être pour y travailler.

Daniel Geiser, conseiller communal

Nouveaux habitants

La Commune a eu le plaisir d'organiser, le 26 novembre 2021, la réception des jeunes citoyens, des nouveaux habitants ainsi que des personnes naturalisées.

Au programme: discours du président du Conseil communal, spectacle de Blake Eduardo et petite collation.

L'édition 2021 s'est déroulée en présence de plus de 130 convives ce qui, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, satisfait pleinement l'Exécutif.

Les Autorités communales se sont réjouies de cette soirée qui a permis aux uns et aux autres de faire connaissance en toute convivialité.

Recueil d'entreprises et commerces

Le site internet communal regorge d'informations utiles aux habitants. Parmi elles, se trouve l'annuaire des entreprises, commerces et artisans, disponible sous la rubrique Vie locale – Entreprises, commerces et artisans.

Le registre étant tenu à jour par les propriétaires eux-mêmes, ceux-ci sont invités à ajouter ou à modifier des renseignements relatifs à leur entreprise via le lien prévu à cet effet.

Pour toute question, la chancellerie renseigne au 032 886 56 00 ou à *commune.val-de-ruz@ne.ch*.

Les tilleuls reprennent racine

Pour la bonne réalisation du chantier de réfection de la rue du Bois-du-pâquier à Cernier, il a été nécessaire d'enlever les arbres qui se trouvaient en bordure de la route.

Il y a quelques années, avant la planification du chantier, quatre de ces vénérables géants verts ont dû être remplacés par de jeunes troncs de la même espèce. Le service forestier, avec l'aide de l'entreprise de génie civil, a réussi à les extraire et a proposé de les replanter ailleurs dans la commune.

Ainsi, ces *Tilia cordata* poursuivront leur croissance dans des lieux où ils seront appréciés par la population tant par leur beauté que par leur ombre, qui sera précieuse durant les journées estivales. Deux arbres ont été replantés aux alentours du terrain de sport derrière le collège de Coffrane et les deux autres ont repris racine entre les différents collèges de Cernier, rue de Chasseral.

Fermeture des guichets

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du **jeudi 23 décembre 2021 à 17h30 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021** y compris. Ils rouvriront le lundi 3 janvier 2022 selon les horaires habituels.

Pour les urgences relatives à l'eau potable, il convient d'appeler Viteos SA au 0800 800 012. Pour celles en lien avec les services techniques, vous pouvez composer le 117.

Info déchets

Courant décembre 2021, le nouveau MémoDéchets 2022 sera distribué par La Poste dans les boîtes aux lettres. La brochure contient toutes les informations utiles au tri des déchets, conservez-la soigneusement! Elle figure également sur le site internet communal. D'autre part, l'application mobile MEMODéchets contient tous les renseignements nécessaires.

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries seront exceptionnellement fermées les samedis 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022.

L'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à *tp.val-de-ruz@ne.ch*.

MEMODéchets

Anniversaires et jubilés

Fêtent en décembre 2021:

Noces de diamant (60 ans)
- Simonin Josiane et Antonio, à Cernier.

Noces d'or (50 ans)
- Cellitti Ada et Giovanni, à Cernier.

100 ans
- Glauser Elena, à Bevaix.

Collecte des déchets

Dès le 1er janvier 2022 et pour quatre ans au moins, les déchets urbains incinérables seront récoltés par l'entreprise Svedel. Cette entreprise se chargera aussi de vider les bennes des déchets valorisables. À noter encore qu'elle dispose de véhicules électriques, ce qui rendra le passage porte à porte plus discret.

Mesures hivernales

Les automobilistes qui respectent les consignes hivernales rendent possible un déneigement efficace de la chaussée et des places de stationnement, merci à eux. Sans cela, les services de la voirie ne peuvent pas déblayer correctement les voies de circulation ni dégager les trottoirs. La neige est alors piétinée, rendant le sol particulièrement glissant malgré l'utilisation de produit dégivrant.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter les mesures hivernales en vigueur et de laisser les rues libres de 23h00 à 07h00.

L'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à *tp.val-de-ruz@ne.ch*.

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **jeudi 16 décembre 2021 à 19h30** à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. Elle aura lieu dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur le jour concerné.

L'ordre du jour est le suivant:
1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021
3. Communications du président
4. Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie de Colombier pour la période législative 2022-2024, en remplacement de M. Yvan Ryser qui n'est plus autorisé à y siéger
5. Nomination d'un membre à la Commission des énergies en remplacement de M. Vincent L'Eplattenier, démissionnaire
6. Budget 2022 et plan financier et des tâches 2023-2025
7. Plan spécial d'extraction «Gravière du Tertre» à Coffrane
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 950'000 pour l'assainissement de l'ancienne STEP de La Rincieure
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de 10 cibles électroniques
10. Rapport d'information relatif à la sécurité publique à Val-de-Ruz
11. Motions et propositions
12. Résolutions, interpellations et questions
13. Communications du Conseil communal

Par ailleurs, lors de sa séance du 24 novembre 2021, le Conseil communal a proclamé élu membre suppléant du Conseil général M. Grégoire Matthey (PLR), en remplacement de M. Vincent L'Eplattenier, démissionnaire.

Loisirs d'hiver en bus

Snowbus

La circulation de la ligne 425 Neuchâtel-Savagnières, mieux connue sous la dénomination «Snowbus», a débuté le 1er décembre 2021 et se terminera le 31 mars 2022. Pour autant que les «grandes» remontées mécaniques de la station des Bugnenets-Savagnières fonctionnent, le Snowbus circule les mercredis, les samedis et les dimanches ainsi que les jours de vacances scolaires. Les horaires restent inchangés par rapport à la saison dernière.

Le Snowbus part de Neuchâtel, place Pury, via la gare, Savagnier et Villiers (correspondance avec la ligne 422) jusqu'aux Bugnenets-Savagnières et la Maison Chasseral.

La course aller-retour s'effectue au prix forfaitaire de CHF 7, avec reconnaissance des abonnements Onde Verte, demi-tarif et abonnement général. Les élèves des écoles de ski ainsi que les personnes en possession d'un abonnement aux remontées mécaniques circulent gratuitement.

Renseignements détaillés:
www.transn.ch/services/snowbus/
www.chasseral-snow.ch/

Nordic'BUS

Pour la deuxième saison consécutive, un bus reliera Cernier à La Vue-des-Alpes à partir du 25 décembre 2021 et jusqu'au 6 mars 2022. Sous le nom de « Nordic'BUS », il circulera quel que soit l'enneigement les samedis et dimanches ainsi que les jours de vacances scolaires et les jours fériés.

L'expérience de la première année apporte son lot d'améliorations aux adeptes de ski de fond, mais aussi aux personnes éprises de randonnée, de soleil et de plein air avec un avancement des horaires au départ de Cernier centre, l'ajout d'un aller supplémentaire ainsi qu'une desserte prolongée jusqu'à Tête-de-Ran, afin de desservir le téléski du Crêt-Meuron.

Les billets, vendus au prix forfaitaire de CHF 7 pour l'aller-retour, permettent d'utiliser également le Snowbus. En combinant les deux, les excursions sur la crête du Mont d'Amin ou par La Joux-du-Plâne deviennent possibles. L'abonnement général, demi-tarif et Onde Verte (zone 30 ou plus) sont également reconnus sur la course.

D'autre part, chaque billet est utilisable en tant que «bon» d'une valeur de CHF 7 auprès de l'un ou l'autre des prestataires du site de La Vue-des-Alpes / Tête-de-Ran.

Horaires détaillés et informations pratiques:
www.val-de-ruz.ch
www.transn.ch

En réaction à la forte hausse de patients atteints du COVID-19 dans les hôpitaux et à l'apparition du nouveau variant Omicron, le Conseil fédéral a, pour l'essentiel, pris les décisions suivantes, en vigueur depuis le 6 décembre 2021:
- masque obligatoire dans tous les lieux accessibles au public ainsi qu'à l'intérieur partout où le certificat l'est aussi, à l'exception des rencontres privées;
- certificat obligatoire pour accéder aux espaces intérieurs de toutes les manifestations publiques et pour participer à toutes les activités sportives et culturelles d'amateurs en intérieur;
- certificat recommandé pour les rencontres privées en famille et entre amis se tenant à l'intérieur et réunissant plus de dix personnes;
- travail à domicile fortement recommandé;
- durée de validité des tests rapides réduite;
- pas de dépistages répétés à l'école obligatoire et au secondaire II.

Informations complémentaires:
Office fédéral de la santé publique OFSP, www.ofsp.admin.ch.

Situation au 3 décembre 2021

Horaires CFF 2022

Dimanche 12 décembre 2021 entreront en vigueur les horaires 2021-2022 des transports publics. Il n'y a aucun changement pour Val-de-Ruz. Les travaux prévus sur la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds du 10 janvier au 25 février 2022 n'impliqueront pas de modification d'horaires pour les lignes 421, 422 et 423. Les correspondances aux Hauts-Geneveys resteront garanties.

Tout comme transN, les CFF indiquent qu'il n'y aura plus d'horaires de poche au format papier en 2022, en raison d'une demande en recul et de l'impossibilité d'y actualiser les horaires en cas de chantiers.

Toutefois, plusieurs solutions sont à disposition pour consulter ou obtenir les horaires. Tout d'abord, sur les sites web ou les applications pour smartphones des différentes compagnies (transN, Car Postal, CFF et BLS). En outre, transN propose toujours les options ci-après:

1) demande d'impression d'horaires personnalisés aux points de vente;
2) commande des horaires auprès de l'entreprise (formulaires aux guichets ou sur le site web) qui seront ensuite envoyés par courrier à domicile.